

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 070-217001205-20260427-BP31604\_2026-BF

# Note de synthèse Budget Primitif

Scénario initial

28/04/26

## SOMMAIRE

### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

#### 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

### 2. Section d'investissement

#### 2.1 Les recettes réelles d'investissement

#### 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

### 3. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2025, 2024 et 2025) des données issues du Budget primitif (2026).*

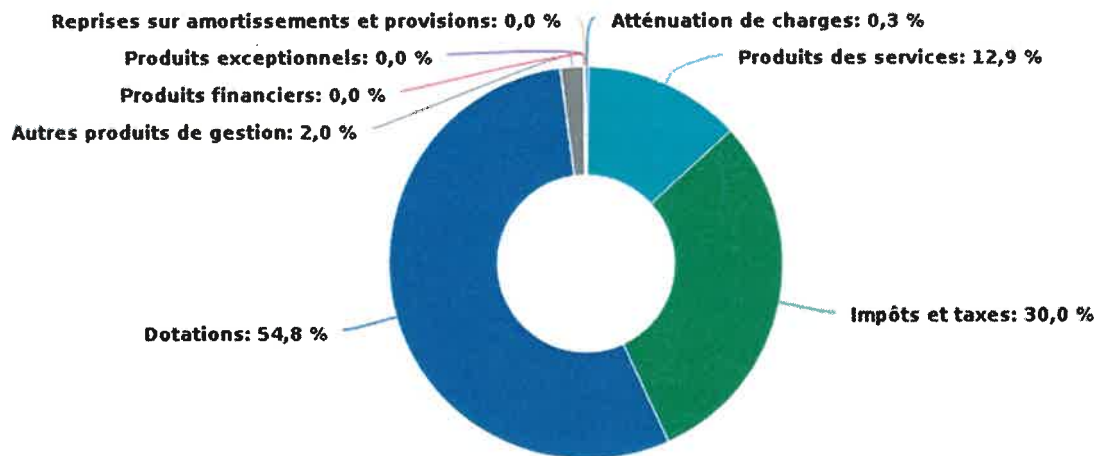
# 1. Section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 3 075 906 €, elles étaient de 3 081 910 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

**Structure des recettes réelles de fonctionnement**



Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Impôts / taxes	872 760 €	924 799 €	922 706 €	5,72 %
Dotations / Subventions	1 654 391 €	1 721 704 €	1 684 500 €	1,82 %
Recettes d'exploitation	278 856 €	406 900 €	457 700 €	64,13 %
Autres recettes	88 861 €	28 503 €	11 000 €	-87,62 %

Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Recettes réelles de fonctionnement	2 894 871 €	3 081 910 €	3 075 906 €	6,25 %
Opérations d'ordre	72 098 €	62 272 €	65 000 €	-9,84 %
Excédent de fonctionnement	989 183 €	762 857 €	456 343 €	-53,87 %
Total recettes de fonctionnement	3 956 152 €	3 907 039 €	3 597 249 €	5,86 %

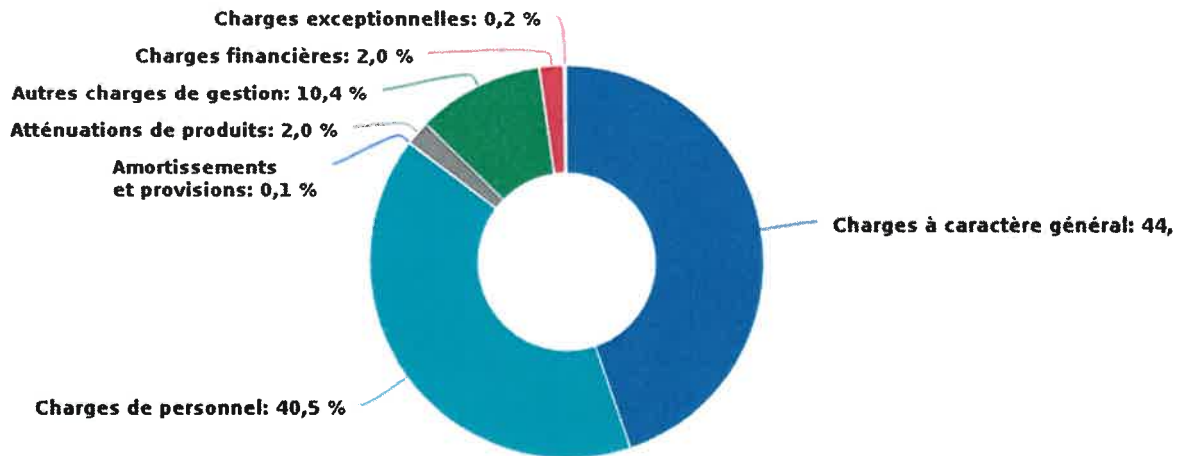
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 2 539 400 €, elles étaient de 2 278 597 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Charges de gestion	1 114 633 €	1 194 792 €	1 403 400 €	25,91 %
Charges de personnel	1 032 954 €	984 121 €	1 028 000 €	-0,48 %
Atténuation de produits	50 793 €	43 193 €	51 000 €	0,41 %
Charges financières	44 713 €	56 489 €	50 000 €	11,82 %

Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Autres dépenses	822 €	0 €	7 000 €	751,58 %
Dépenses réelles de fonctionnement	2 243 918 €	2 278 597 €	2 539 400 €	13,17 %
Opérations d'ordre	433 474 €	414 215 €	1 057 850 €	144,04 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	2 677 392 €	2 692 813 €	3 597 250 €	34,36 %

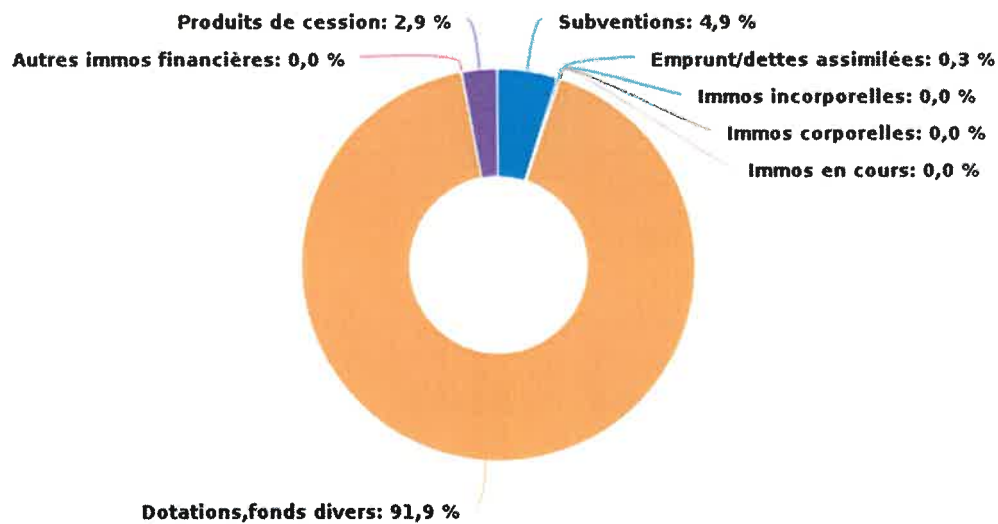
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 1 031 149 €, elles étaient de 943 315 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Subvention d'investissement	103 484 €	255 367 €	50 665 €	-51,04 %
Emprunt et dettes assimilées	800 000 €	967 €	2 600 €	-99,67 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 354 879 €	686 980 €	947 884 €	-30,04 %
<i>Dont 1068</i>	<i>1 243 544 €</i>	<i>515 903 €</i>	<i>757 883 €</i>	<i>-39,05 %</i>

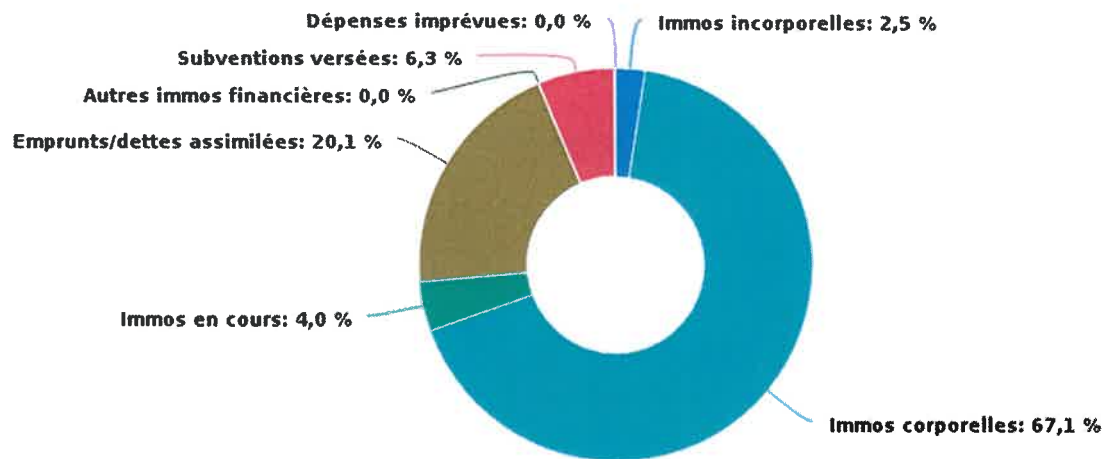
Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	30 000 €	0 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 258 363 €</b>	<b>943 315 €</b>	<b>1 031 149 €</b>	<b>-54,34 %</b>
Opérations d'ordre	445 006 €	420 466 €	1 107 850 €	148,95 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	-	- %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 703 369 €</b>	<b>1 363 781 €</b>	<b>2 138 999 €</b>	

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 1 266 115 €, elles étaient de 1 511 246 € en 2025.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Immobilisations incorporelles	33 390 €	15 480 €	31 000 €	-7,16 %
Immobilisations corporelles	1 349 332 €	1 060 669 €	836 065 €	-38,04 %
Immobilisations en cours	0 €	8 049 €	50 000 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	287 997 €	354 930 €	250 050 €	-13,18 %

Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Autres dépenses d'investissement	673 373 €	72 115 €	99 000 €	-85,3 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 344 094 €</b>	<b>1 511 246 €</b>	<b>1 266 115 €</b>	<b>-45,99 %</b>
Opérations d'ordre	83 630 €	68 523 €	115 000 €	37,51 %
Déficit d'investissement	481 828 €	206 183 €	422 170 €	-12,38 %
RAR	-	-	-	- %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 909 552 €</b>	<b>1 785 952 €</b>	<b>1 803 285 €</b>	

### 3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

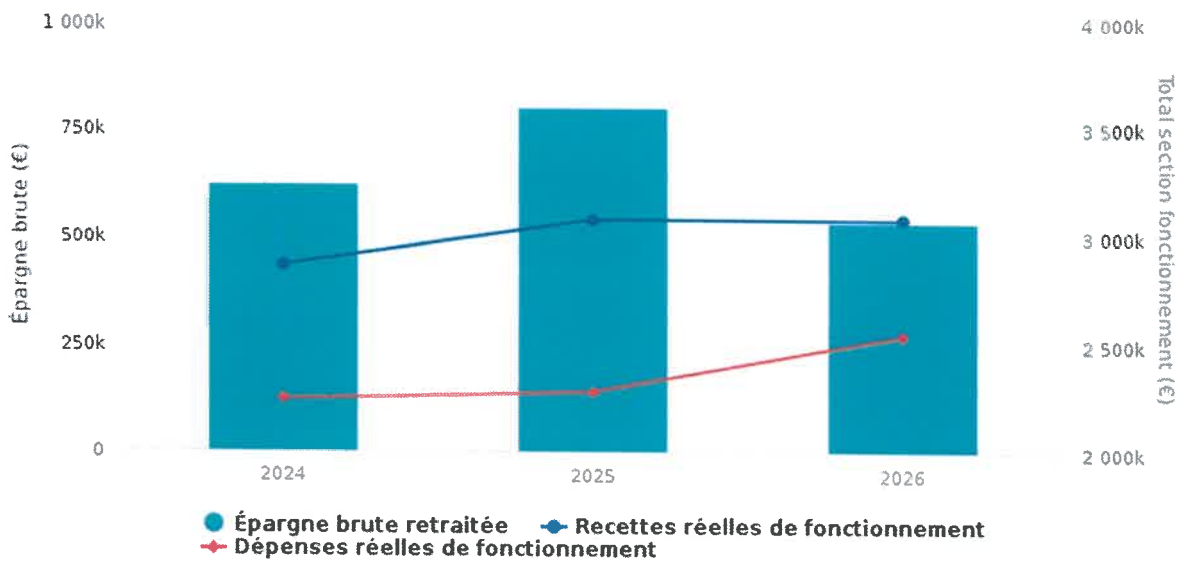
#### Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	2 894 871	3 081 910	3 075 906	6,25 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	25 300	1 603	1 000	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	2 243 918	2 278 597	2 539 400	13,17 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	109	0	5 000	-
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>625 653</b>	<b>802 513</b>	<b>536 506</b>	<b>-14,25%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>21,8 %</b>	<b>26,05 %</b>	<b>17,44 %</b>	<b>-</b>

Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Amortissement du capital (€)	287 997 €	354 930 €	250 050 €	-13,18%
Épargne nette (€)	337 656 €	447 583 €	286 456 €	-15,16%
Encours de dette	2 265 983 €	1 911 374 €	1 663 924 €	-78,28 %
Capacité de désendettement	3.6	2.38	3.08	-

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

### Épargne brute et effet de ciseaux



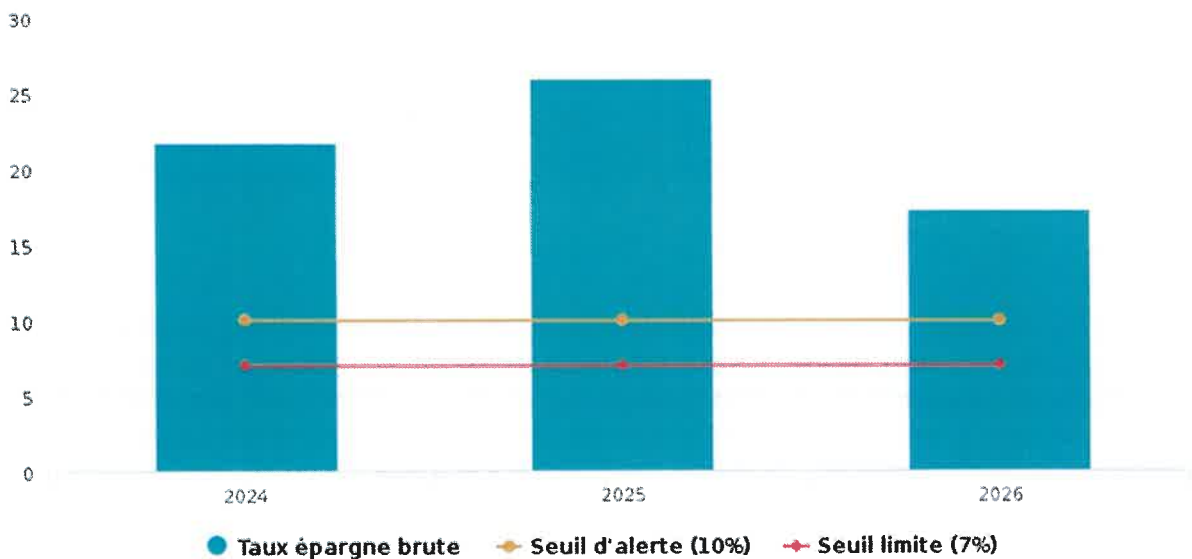
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

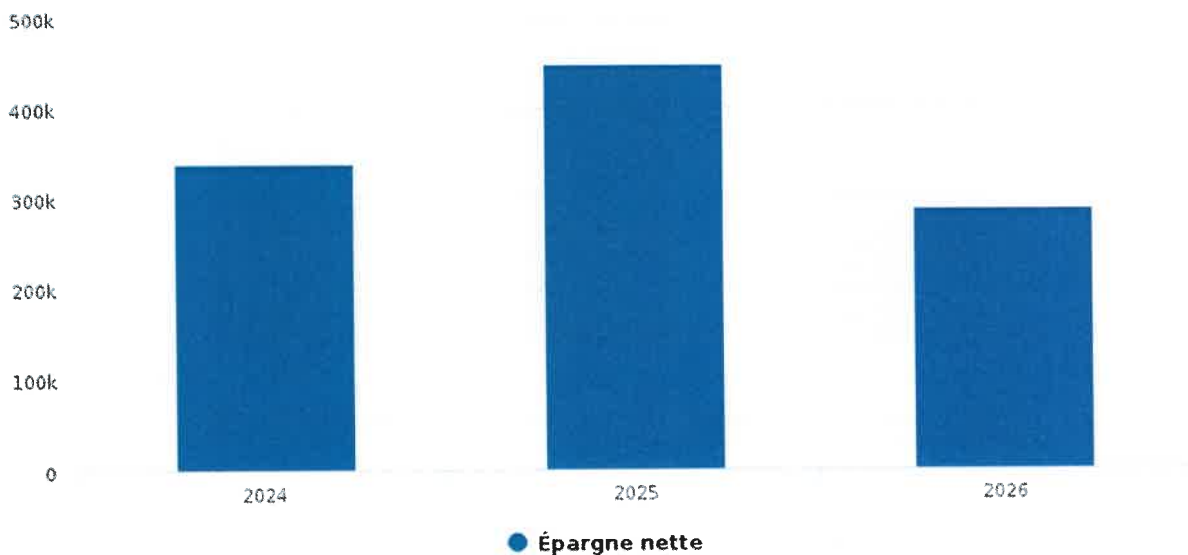
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 16,5 % en 2024 (DGCL – Données DGFIP).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



### Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 4,6 années en 2024 (DGCL – Données DGFIP).

Fait à Champagney, le 28 avril 2026

Marie-Claire FAIVRE


Maire de Champagney

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 070-217001205-20260427-BP31604\_2026-BF